

PROMOTION DES LANGUES TRANSFRONTALIÈRES ET SOUVERAINETÉ LINGUISTIQUE EN AFRIQUE

Kakou Marcel VAHOU

Université Félix Houphouët-Boigny

marcel.vahou@ufhb.edu.ci

vahou2019@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-0018-7130>

Résumé

La promotion des langues transfrontalières et de la souveraineté linguistique en Afrique est un enjeu crucial pour le développement culturel, social et politique du continent. L'Afrique est un territoire d'une grande richesse linguistique, avec environ 2000 langues parlées. Cependant, ces langues sont souvent marginalisées dans les espaces politiques et économiques dominés par les langues coloniales telles que le français, l'anglais, le portugais ou l'arabe. La promotion des langues transfrontalières et de la souveraineté linguistique peut jouer un rôle clé dans l'affirmation de l'identité culturelle des peuples africains, dans la consolidation de la paix, et dans la construction d'une Afrique plus unie et autonome. Notre étude soulève deux questions fondamentales : pourquoi est-il crucial de promouvoir les langues transfrontalières et de revendiquer la souveraineté linguistique ? Quels sont les enjeux pour l'Afrique en matière d'identité culturelle, de développement social et économique ? Cette étude vise trois objectifs, à savoir, premièrement, d'analyser l'importance des langues transfrontalières pour l'unité africaine, deuxièmement, d'évaluer l'impact de la souveraineté linguistique sur le développement politique, culturel et économique des pays africains et, troisièmement, d'identifier les obstacles à la promotion des langues africaines et de proposer des solutions pour les surmonter. La méthodologie combine une approche qualitative basée sur la revue documentaire et la présentation ou l'étude de cas, et une approche comparative de la situation de trois pays africains (l'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal).

Mots clés : promotion, langues transfrontalières, souveraineté linguistique, Afrique.

Abstract

The promotion of cross-border languages and linguistic sovereignty in Africa is a crucial issue for the continent's cultural, social, and political development. Africa is a territory of immense linguistic richness, with around 2,000 languages spoken. However, these languages are often marginalized in political and economic spaces dominated by colonial languages such as French, English, Portuguese, or Arabic. Promoting cross-border languages and linguistic sovereignty can play a key role in asserting the cultural identity of African peoples, consolidating peace, and building a

more united and autonomous Africa. Our study raises two fundamental questions: Why is it crucial to promote cross-border languages and demand linguistic sovereignty? What are the stakes for Africa in terms of cultural identity, as well as social and economic development? This study aims to achieve three objectives: first, to analyze the importance of cross-border languages for African unity; second, to assess the impact of linguistic sovereignty on the political, cultural, and economic development of African countries; and third, to identify the obstacles to promoting African languages and propose solutions to overcome them. The methodology combines a qualitative approach based on a literature review and case studies, with a comparative analysis of the situation in three African countries (Ethiopia, Rwanda, and Senegal).

Keywords: promotion, cross-border languages, linguistic sovereignty, Africa.

Introduction

La promotion des langues transfrontalières et de la souveraineté linguistique en Afrique est un enjeu crucial pour le développement culturel, social et politique du continent. L'Afrique est un territoire d'une grande richesse linguistique, avec environ 2000 langues parlées. Cependant, ces langues sont souvent marginalisées dans les espaces politiques et économiques dominés par les langues coloniales telles que le français, l'anglais, le portugais ou l'arabe. La promotion des langues transfrontalières et de la souveraineté linguistique peut jouer un rôle clé dans l'affirmation de l'identité culturelle des peuples africains, dans la consolidation de la paix, et dans la construction d'une Afrique plus unie et autonome. Notre étude soulève deux questions fondamentales : pourquoi est-il crucial de promouvoir les langues transfrontalières et de revendiquer la souveraineté linguistique ? Quels sont les enjeux pour l'Afrique en matière d'identité culturelle, de développement social et économique ? Cette étude vise trois objectifs, à savoir, premièrement, d'analyser l'importance des langues transfrontalières pour l'unité africaine, deuxièmement, d'évaluer l'impact de la souveraineté linguistique sur le développement politique, culturel et économique des pays africains et, troisièmement, d'identifier les obstacles à la promotion des langues africaines et de proposer des solutions pour les surmonter. La méthodologie combine une approche qualitative basée sur la revue documentaire et la présentation ou l'étude de cas, et une approche comparative de la situation de trois pays africains (l'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal).

1. Contexte et justification de l'étude

L'Afrique contemporaine abrite un patrimoine linguistique d'une densité exceptionnelle. Plus de 2000 langues sont parlées sur le territoire africain. Pourtant, la configuration géopolitique du continent reste profondément marquée par la Conférence de Berlin (1884-1885) qui a entériné le « partage de l'Afrique » avec son lot de fragmentation des communautés linguistiques homogènes à l'intérieur des lignes de démarcation coloniale.

Il y a 130 ans, le 26 février, les Européens réunis signaient l'Acte final de la Conférence de Berlin. Au cours de l'hiver 1884-1885, à la Wilhelmstrasse, cette Conférence, organisée par le chancelier Bismarck en collaboration avec l'ambassadeur de France, Alphonse Chodron de Courcel, traita du problème de l'Afrique. À la fois connue et méconnue, souvent appelée Conférence sur le Congo, « Congo Conference » ou « West Africa Conference » en anglais, « Kongokonferenz » ou « Westafrika-Konferenz » dans les sources allemandes, elle a exercé une influence déterminante à la fois sur l'histoire de l'Afrique contemporaine et sur le cours des colonisations européennes contemporaines, aboutissant à donner à Léopold II de Belgique un territoire immense situé dans le bassin du Congo et à établir les conditions du « partage de l'Afrique » entre les différentes nations européennes (principalement l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays Bas, l'Espagne, le Portugal et l'Italie), même si cette notion de partage est discutée par l'historiographie. L'ère coloniale va alors connaître sa plus forte expansion jusqu'à l'éclosion de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et la redistribution des cartes du pouvoir. (de GEMEAUX, p. 1)¹

¹ Nous n'avons pas pu trouver la date de publication de cette ressource Internet écrite par Christine de Gemeaux, disponible en ligne à l'adresse URL suivante : <https://www.herodote.net/Textes/berlin-1885.pdf>

Le paysage sociolinguistique des pays africains montre que les langues européennes (français, anglais, portugais, etc.) assument partout et à titre exclusif la fonction de langues de l'administration, de l'éducation et du pouvoir économique. Que l'on se situe dans l'espace francophone, anglophone ou lusophone, seules ces langues européennes possèdent le statut de langues officielles à l'inverse des langues locales qui ne bénéficient d'aucun statut réel. Sur les plans politique et économique, la naissance de dynamiques d'intégration régionale, à l'instar de l'Union Africaine (UA), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), minées par des contradictions stratégiques en raison du maintien de réseaux linguistiques transfrontaliers et d'institutions étatiques enfermés dans des cadres et principes de fonctionnement exogènes.

Cette étude se justifie par l'urgence politique et socioculturelle de repenser l'aménagement linguistique en Afrique ; en le considérant comme un moteur de développement. Plusieurs raisons soutiennent notre thèse :

- sur le plan identitaire et social, la marginalisation des langues endogènes crée une rupture démocratique, en excluant la majorité des citoyens (analphabètes en langues occidentales pour la plupart) des débats publics et des opportunités économiques ;
- sur le plan géopolitique, l'émergence de revendications souverainistes sur le continent, à l'instar de la Confédération des Etats du Sahel (AES) formée par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, pousse à une rupture avec le modèle colonial et le pouvoir hégémonique de l'ex-puissance coloniale ;
- sur le plan sociolinguistique, la promotion des langues transfrontalières constitue un levier pragmatique pour consolider la paix, faciliter le commerce transfrontalier et jeter les bases d'une autonomie de pensée et d'une indépendance politique et économique de l'Afrique.

2. Problématique

Le paradoxe fondamental de l'Afrique moderne réside dans la contradiction entre sa souveraineté politique proclamée et sa dépendance linguistique persistante. Bien que les langues transfrontalières, telles que le swahili, le haussa, le fulfulde, le malinké, etc., soient de puissants vecteurs de cohésion sociale et d'échanges économiques réels aux frontières, elles demeurent reléguées au second plan des politiques publiques des pays africains. Les langues coloniales (imposées, adoptées, valorisées, appliquées et utilisées dans tous les secteurs de la vie courante), continuent de jouir d'un monopole institutionnel, agissant comme des barrières invisibles à l'intégration des peuples africains.

A partir de ce constat, la question centrale de cette recherche est : dans quelle mesure la promotion institutionnelle des langues transfrontalières peut-elle s'ériger en instrument de reconquête de la souveraineté linguistique et de l'intégration globale de l'Afrique ? De cette question principale découlent les trois questions subsidiaires suivantes :

- pourquoi est-il crucial de promouvoir les langues transfrontalières et de revendiquer la souveraineté linguistique pour l'unité africaine ?
- quels sont les enjeux spécifiques en matière d'affirmation identitaire, de développement social et d'émancipation économique ?
- quels sont les blocages structurels (politiques, économiques, techniques, culturels) qui freinent l'institutionnalisation des langues africaines, et par quels mécanismes opérationnels peut-on les surmonter ?

3. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de démontrer le rôle stratégique des langues transfrontalières et de la souveraineté linguistique dans le processus de développement culturel, social, politique et économique

du continent africain. Quant aux objectifs spécifiques, ils sont au nombre de trois :

- le premier objectif spécifique est d'analyser l'importance et le potentiel des langues transfrontalières en tant que leviers d'intégration régionale et d'unité africaine ;
- le deuxième objectif spécifique est d'évaluer l'impact d'une souveraineté linguistique assumée sur les dynamiques de développement politique, culturel et économique des pays africains ;
- le troisième et dernier objectif spécifique est d'identifier les obstacles structurels, institutionnels et idéologiques à la promotion des langues africaines afin de proposer des solutions concrètes, adaptées et efficaces pour les surmonter.

4. Cadre théorique et conceptuel

Notre travail s'appuie sur trois cadres théoriques majeurs de la sociolinguistique et de la science politique.

- La théorie du cycle de la domination linguistique formée sur le ternaire glottopolitique/glottophobie/glottophagie : elle permet d'analyser la langue non pas comme un fait isolé, mais comme un espace de rapports de force et de décisions politiques. La glottopolitique (GUESPIN, 1985) et (MARCELLESI & GUESPIN, 1986) s'intéresse aux effets de la politique, aux décisions de l'Etat sur la linguistique (centralisation, lois, école obligatoire, etc.). La glottophobie désigne les discriminations à prétexte linguistique et inclut le processus de stigmatisation qui conduit à ces discriminations (BLANCHET, 2016 et 2021), elle est axée sur les répercussions sociales des choix politiques (préjugés, discriminations, honte de sa langue, etc.), tandis que la glottophagie, qui traduit l'assimilation par une communauté linguistique dominante, de la langue d'une communauté minoritaire (CALVET, 1979) se focalise sur les conséquences qui découlent de cette pratique (mort de la langue minoritaire pour cause de non-transmission). Ce cadre permettra de

comprendre comment les Etats gèrent ou négligent leurs espaces linguistiques face aux pressions globales, endogènes mais le plus souvent exogènes.

- La théorie de décolonisation cognitive (NGUGI, 1986) : la décolonisation cognitive soutient que la souveraineté linguistique est la condition *sine qua non* de la liberté de pensée. Elle guidera notre analyse sur l'importance de rompre avec l'hégémonie des langues héritées de la colonisation pour libérer le potentiel créatif et économique africain.
- La théorie de la souveraineté numérique (TÜRK, 2020) : aujourd'hui, la souveraineté linguistique s'appréhende comme la capacité d'une langue à exister de manière autonome dans les algorithmes, l'intelligence artificielle et le Web. Nous sommes à l'ère du « Global English » où l'anglais imprime son impérialisme linguistique, selon l'expression de PHILLIPSON (1992). Dans le numérique, tout est pensé et codé en anglais. Dans un tel processus, les cultures des autres langues perdent leur souveraineté cognitive et existentielle. Selon TÜRK (2020, p. 1),

Ils règnent sur l'espace numérique, décident de supprimer des contenus, de vendre les données personnelles ... Depuis les années 2000, le pouvoir des GAFAM concurrence celui des Etats et affecte la liberté d'autodétermination des individus, faisant émerger la notion de souveraineté numérique.

C'est dans ce même ordre d'idée que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) décline sa Stratégie numérique pour la période 2022-2026 :

La vision de la Francophonie numérique est celle d'une civilisation respectueuse du droit international relatif aux droits de l'Homme, et des prérogatives de l'État de droit, dans laquelle les États respectent et protègent les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales, en ligne comme hors ligne, tout en poursuivant les idéaux de diversité et

d'inclusion, de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que ceux de la diversité culturelle et linguistique. » (OIF, 2021)

5. Méthodologie de la recherche

Pour répondre aux objectifs fixés, la recherche adopte une démarche mixte, à la fois analytique et comparative :

- l'approche qualitative et la revue documentaire : cette approche repose sur un inventaire rigoureux de la littérature scientifique, des rapports d'organisations internationales (UA, OIF, UNESCO, ACALAN, etc.) et des textes constitutionnels. Cette étape permettra de cartographier les politiques linguistiques existantes et d'identifier les discours officiels face aux réalités du terrain ;
- l'étude comparative de cas : à ce niveau, la recherche s'articule autour d'une analyse comparative de trois trajectoires politiques et linguistiques distinctes en Afrique (Ethiopie, Rwanda et Sénégal).

6. Analyses et discussion

Cette partie de l'étude va se présenter en trois points :

- une synthèse des dimensions de la souveraineté linguistique ;
- une étude comparative des modèles de souveraineté (Ethiopie, Rwanda et Sénégal) ;
- et une analyse des convergences des trois modèles étudiés et une discussion des perspectives.

6.1. Synthèse des dimensions de souveraineté linguistique

Dimension	Objectif principal	Auteurs de référence
Légale/Etatique	Officialisation, primauté de la langue dans l'espace public	Jean-Claude Corbeil (2007)
Emancipation	Décolonisation de la pensée, réappropriation de l'identité	Ngugi wa Thiong'o (1986) Marcel Diki-Kidiri (2022)
Géopolitique	Résistance face à l'hégémonie de l'anglais (<i>Global English</i>), impérialisme linguistique	Louis-Jean Calvet (1979) Robert Phillipson (1992)
Numérique	Indépendance technologique, autodétermination numérique (IA, moteurs de recherche, données personnelles, etc.)	Pauline Türk (2020) OIF (2021)

6.2. Modèles de souveraineté et intégration africaine

Trois modèles de souveraineté seront comparés. Il s'agit des modèles de l'Éthiopie, du Rwanda et du Sénégal.

6.2.1. Éthiopie, modèle de continuité historique

L'Éthiopie occupe une place unique en Afrique en raison de son passé d'Etat non-colonisé, ce qui lui a permis de préserver une souveraineté linguistique précoce. Modèle d'un Etat n'ayant pas subi de colonisation prolongée, caractérisé par un fédéralisme ethnolinguistique où des langues transfrontalières majeures comme l'oromo et l'amharique possèdent des statuts officiels et institutionnels forts. L'oromo est la principale langue parlée dans la région ouest-sud de l'Éthiopie. L'oromo, présente également au Kenya, est la langue d'environ 33 millions de personnes dans le monde. La langue oromo est une langue afro-asiatique de la famille couchitique. L'amharique est la langue officielle de l'Éthiopie depuis 1974 et la langue de travail du gouvernement fédéral. Elle est parlée par plus de 25 millions de personnes et elle est considérée comme l'une des langues africaines

les plus importantes. L’amharique est une langue afro-asiatique qui fait partie de la famille sémitique.²

ETHIOPIE	
Critères	Commentaires
Statut des langues	L'amharique a longtemps été la seule langue de travail de l'État. Cependant, la Constitution de 1994 a instauré un fédéralisme ethnolinguistique, reconnaissant l'égalité de toutes les langues éthiopiennes.
Langues transfrontalières	L'oromo, parlée également au Kenya, et le somali sont des langues majeures, transfrontalières.
Souveraineté	La souveraineté est perçue comme une protection de l'identité ancestrale. Le défi reste l'équilibre entre l'unité nationale par le binôme amharique/anglais et le respect de la diversité régionale.

6.2.2. Rwanda, modèle de la rupture pragmatique

Modèle d’un Etat unifié autour d’une langue nationale transfrontalière (le kinyarwanda), utilisée à la fois comme symbole de cohésion sociale post-conflit et comme outil d’enseignement et de gouvernance, parallèlement à une transition géopolitique vers l’anglais. Le Rwanda représente l’exemple le plus radical de l’utilisation de la langue comme outil de repositionnement géopolitique. Pour RURANGIRWA (2014, p. 169),

La décision du 8 octobre 2008 de faire de l’anglais la seule langue étrangère d’enseignement au Rwanda annonce une ère nouvelle dans l’évolution de la situation sociolinguistique du Rwanda. On passe d’une période caractérisée par une coexistence plus ou moins pacifique du français et de l’anglais (conflit latent) à une période de domination « officielle » de l’anglais (conflit ouvert).

Par ailleurs, selon UWAYEZU (2015, p. 14), le basculement linguistique rwandais du français vers l’anglais répond à des besoins stratégiques et économiques, comme il est énoncé ci-après :

² EENI Global Business School. <https://www.hauniversity.org/fr/Langues-afro-asiatiques.shtml>

De plus, le Rwanda est devenu membre de plusieurs organisations ayant comme langue commune l'anglais. En témoigne l'adhésion à l'EAC (East African Community ou Communauté d'Afrique de l'Est), qui comprend le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi. Non seulement l'anglais est la langue officielle de l'EAC, mais il est aussi devenu la langue de la diplomatie, du commerce, de la science, de l'éducation et de la culture dans toute cette région de l'Afrique. Il est donc aujourd'hui la langue d'intégration régionale en Afrique de l'Est. Au Rwanda, on croit que l'anglais représente dorénavant une langue dont il faut absolument tenir compte dans toute tentative d'intégration économique, ce qui implique une nouvelle politique linguistique explicite. En 2009 (le 29 novembre 2009), le pays a également adhéré au Commonwealth, et ce, même si le Rwanda n'a jamais été une colonie britannique. Depuis janvier 2009, l'anglais constitue l'unique langue d'enseignement, du primaire à l'université.

RWANDA	
Critères	Commentaires
Statut des langues	Le pays possède une unité linguistique rare avec le kinyarwanda, parlé par la quasi-totalité de la population. En 2008, le Rwanda a basculé du français vers l'anglais comme langue d'enseignement. Ce choix n'était pas seulement éducatif, mais visait à intégrer la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC).
Langues transfrontalières	En adoptant le swahili comme quatrième langue officielle en 2017, le Rwanda a affirmé sa volonté de devenir un carrefour commercial régional.
Souveraineté	La souveraineté est ici stratégique. Elle consiste à choisir ses partenaires internationaux (monde anglophone) tout en consolidant l'unité interne via le kinyarwanda.

6.2.3. Sénégal, modèle de transition pacifique et de rayonnement

Le Sénégal illustre la tension entre un héritage francophone fort et une hégémonie linguistique locale traduite par la prééminence du wolof. Le Sénégal est le modèle d'un Etat d'Afrique francophone caractérisé

par une présence très marquée d'une diglossie où le français conserve le statut de langue officielle, tandis qu'une langue nationale transfrontalière (le wolof) s'impose de fait comme la *lingua franca* dans l'espace public, l'économie informelle et la culture populaire, illustrant les tensions entre souveraineté de fait et souveraineté de droit. Les ambitions du Sénégal sont perceptibles au regard de ses engagements internationaux et ses ambitions de (re)positionnement. Une des actions les plus prégnantes est sans conteste la candidature de l'ancien président de la République sénégalaise, S.E.M. Malick Sall, à l'élection du Secrétaire Général de l'ONU. Cette propension au rayonnement affichée par le Sénégal est relatée par DUMONT et KANTÉ (2009, pp. 127-132) :

Le Sénégal est intégré au sein des instances de plusieurs organisations internationales et d'intégration régionales et sous-régionales. Malgré une population et des moyens limités, le pays entend jouer un rôle important en s'appuyant sur sa position géographique stratégique, sur sa stabilité politique et sur la qualité de ses ressources humaines...

A l'échelle régionale, le pays joue un rôle significatif dans les différentes organisations dont il est membre fondateur. La diplomatie sénégalaise au sein de ces différentes organisations est souvent reconnue...

Voulant valoriser ses fonctions internationales, en 2005, le Sénégal déclare sa candidature pour l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité de l'Onu afin de porter la Voix de l'Afrique...

Au plan géopolitique externe, le Sénégal diversifie ses soutiens en modérant ses liens avec l'ancienne métropole coloniale et en s'approchant davantage des pays du Golfe ou des Etats-Unis. Dans le contexte de la mondialisation, la diaspora sénégalaise, bien qu'encore très présente en France, se trouve de plus en plus dispersée à travers le monde. Aussi joue-elle un rôle important dans cette nouvelle stratégie du pays vis-à-vis d'autres pays que l'Hexagone.

SENEGAL	
Critères	Commentaires
Statut des langues	Le français reste la langue officielle, mais six langues nationales (dont le wolof, le pulaar, le serer) ont un statut constitutionnel.
Langues transfrontalières	Le pulaar (ou peul) et le mandinka sont des leviers majeurs de diplomatie culturelle avec la Guinée, le Mali et la Mauritanie.
Souveraineté	Le Sénégal pratique une "souveraineté de rayonnement" en construction où le wolof s'impose comme <i>lingua franca</i> dans l'espace public et médiatique, poussant l'État à envisager son introduction plus formelle dans l'enseignement.

L'analyse des trois modèles de souveraineté linguistique (Ethiopie, Rwanda et Sénégal) permet de générer un tableau synthétique comparatif des langues transfrontalières que nous présentons ci-dessous :

Pays	Langues transfrontalières	Types de souveraineté	Objectifs géopolitiques
Éthiopie	- Amharique - Oromo - Somali	Patrimoniale (<i>protection de l'identité ancestrale</i>)	Garantir la stabilité du fédéralisme interne.
Rwanda	- Kinyarwanda - Swahili	Pragmatique (<i>carrefour commercial régional</i>)	Contrôler l'espace économique de la Communauté de l'Afrique de l'Est (AEC).
Sénégal	- Wolof - Pulaar - Mandinka	Culturelle (<i>diplomatie culturelle et rayonnement</i>)	Etre leader de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

6.3. Analyse des convergences et discussion

Malgré leurs trajectoires différentes, la politique de ces trois pays (l’Ethiopie, le Rwanda et le Sénégal) est centrée sur un objectif stratégique commun, celui de briser le complexe d’infériorité linguistique. A cet effet, des actions clés vont être initiées en matière d’éducation, de modernisation/innovation et d’unité panafricaine. En matière d’éducation, l’on constate l’effectivité de l’introduction de langues nationales dans les premières années du cycle primaire. En matière de modernisation et d’innovation, l’usage des langues transfrontalières dans les médias numériques et les services financiers (Mobile Money et Fintech) conduit les Etats à reconnaître ces langues comme des moteurs de développement. En ce qui concerne l’unité (pan)africaine, l’Ethiopie, le Rwanda et le Sénégal s’inscrivent résolument dans la vision de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine (UA), qui vise à transformer l’Afrique en un continent intégré, prospère, pacifique et influent sur la scène mondiale ; en mettant l’accent sur le développement inclusif, la paix, la sécurité et l’autonomisation des populations. Les langues transfrontalières peuvent jouer un rôle prépondérant dans ce dispositif stratégique. *In fine*, la promotion des langues transfrontalières peut servir de levier pour renforcer l’unité régionale et panafricaine afin de garantir la souveraineté linguistique du continent.

L’Agenda 2063³ est le schéma et le plan directeur de l’Afrique visant à transformer l’Afrique en puissance mondiale de l’avenir. C’est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il s’agit d’une manifestation concrète de la volonté panafricaine d’union, d’autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine.

Dans la perspective de la souveraineté linguistique africaine, DIKI-KIDIRI (2022, p. 51) préconise, sans toutefois dénier la promotion des langues locales, de choisir une langue transfrontalière à promouvoir et

³ Agenda 2063 : Vue d’ensemble. <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>

à institutionnaliser dans l'ensemble des pays de l'Afrique. Il s'agit du kiswahili qui, selon lui, en tant que « langue de souveraineté pour toute l'Afrique » correspondrait à « une option réaliste ».

Dans la perspective de la création des Etats Africains Unis, le choix du kiswahili comme langue d'unification continentale est une option réaliste car il permettrait à l'Afrique de recouvrer sa souveraineté linguistique et de se développer selon des modèles culturels endogènes... La situation actuelle montre déjà le rôle déterminant des langues véhiculaires transfrontalières dont beaucoup couvrent de vastes régions. Le kiswahili sort du lot en étant déjà la langue officielle de l'Union Africaine et de six pays.

Conclusion

La promotion des langues transfrontalières et de la souveraineté linguistique en Afrique est essentielle pour garantir l'unité et le développement de continent. Bien que des défis demeurent, notamment en ce qui concerne la marginalisation des langues locales et la persistance des langues coloniales, des initiatives politiques et éducatives peuvent aider à restaurer la place centrale des langues africaines. Cela peut non seulement renforcer l'identité culturelle des peuples africains, mais aussi contribuer à un développement plus équitable et plus solidaire à l'échelle régionale et continentale. Une approche globale et collaborative, impliquant les gouvernements, les institutions internationales, les (socio)linguistes et les communautés locales, est nécessaire pour atteindre cet objectif. Toutefois, selon DIKI-KIDIRI (2022, p. 56),

Hormis les problèmes techniques qui trouvent toujours leurs justes solutions à la longue, c'est d'abord la volonté politique et la détermination des décideurs et des promoteurs qui est fondamentale pour passer à l'action comme c'est toujours le cas pour la réalisation des grandes œuvres !

Références bibliographiques

BLANCHET, Philippe (2021). « Glottophobie ». *Langage et société* HS1 Hors-série. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 155-159.

BLANCHET, Philippe (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie*. Réédition 2018. Paris : Textuel, Lambert-Lucas, 192 p.

CALVET, Louis-Jean (1979). *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*. 2^e édition. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 240 p.

CORBEIL, Jean-Claude (2007). *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Montréal : Québec Amérique, 548 p.

DIKI-KIDIRI, Marcel (2022). « Le kiswahili, langue de souveraineté pour toute l'Afrique, une option réaliste ». *Les cahiers du CEDIMES*, 17^e année, Numéro 2/2022 (avril/mai/juin 2022). Dossier : *Dynamiques socio-linguistiques, terminologie et développement : documenter, aménager et outiller les langues africaines*, Vol. 17 n°2/2022, ISSN : 2110-6045, pp. 51-60.

DUMONT, Gérard-François et KANTÉ, Seydou (2009). « Le Sénégal : une géopolitique exceptionnelle en Afrique ». *Géostratégiques* n° 25 10/09, 1^{er} octobre 2009. URL : <https://ssrn.com/abstract=2473194>

GEMEAUX, Christine de. *La Conférence de Berlin, 1885*. Herodote.net. <https://www.herodote.net/Textes/berlin-1885.pdf>, 19 p.

GUESPIN, Louis (1985). « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique ». *Cahiers de linguistique sociale* n°7. Presses de l'Université de Rouen, pp. 14-32

MARCELLESI, Jean-Baptiste et GUESPIN, Louis (1986). « Pour la glottopolitique ». *Langages*, vol. 21, n° 83, pp. 5–34

NGUGI, wa Thiong'o (1986). *Decolonising the mind*. East African Editional Publisher [édition française (2011). *Décoloniser l'esprit*. Paris : La Fabrique, 162 p.]

OIF (2021). « Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 », https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-12/SFN_CMF_39_10122021.pdf

PHILLIPSON, Robert (1992). *Linguistic Imperialism*. Oxford : Oxford University Press, 365 p.

RURANGIRWA, Straton (2014). « Réflexions sur l'actuel conflit français-anglais au Rwanda ». Revue du Gerflint, *Synergies Afrique des Grands Lacs* n°3-2014, pp. 165-178.

TÜRK, Pauline (2020). « Définition et enjeux de la souveraineté numérique », *Cahiers français* 2020/2 n°415, pp. 18-28, <https://doi.org/10.3917/cafr.415.0018>

UWAYEZU, Beatrice (2015). *Portrait démographique du Rwanda : une analyse à partir des données des deux derniers recensements (RGPH 2002 et RGPH 2012)*. Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, 42 p. (collection Rapport de recherche de l'ODSEF).